

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 6061**

présenté par

M. Clouet, Mme Erodi, Mme Leduc, M. Delogu, M. Amard, M. Arenas et M. Boyard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.